



DES COMMUNAUTÉS SYNDIQUÉES, DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

LA NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LES SYNDICATS, UNE
MENACE POUR LA PROSPÉRITÉ COMMUNE DU CANADA

avril 2013

DES COMMUNAUTÉS SYNDIQUÉES, DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

La nouvelle offensive contre les syndicats, une menace pour
la prospérité commune du Canada

Andrew Jackson, Conseiller politique principal, Institut Broadbent



institutbroadbent.ca

Contenu

Sommaire

1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les mêmes attaques contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux États-Unis?

1a État de la situation : Le syndicalisme au Canada et aux États-Unis

1b Le flanc droit renforcé : l'attaque coordonnée contre les travailleurs

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

2a L'égalité et la prospérité générale

2b L'avantage syndical

2c Les syndicats, une source de changement progressiste pour les communautés

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

3a Les syndicats sont essentiels pour une croissance économique stable

3b La négociation collective a plus d'effets positifs que négatifs

3c Blâmer les employés syndiqués du secteur public pour les impôts élevés : une tentative de diversion

4 Conclusion

Références

Sommaire

Les syndicats continuent de jouer un rôle essentiel en permettant au Canada de continuer d'évoluer vers une société plus égale et plus démocratique. Les syndicats canadiens sont relativement forts en partie grâce à une tradition de « syndicalisme social » forte qui met l'accent sur la nécessité de travailler dans l'intérêt de toutes les travailleuses et tous les travailleurs par le biais de l'action politique. Nos lois du travail reflètent par ailleurs le soutien général du public envers les syndicats et leur rôle positif, non seulement pour le marché du travail, mais pour toute la société.

Toutefois, les droits des travailleurs canadiens sont menacés. La droite politique tente d'importer ici les lois antisyndicales radicales des États-Unis qui auraient pour résultat d'affaiblir significativement les syndicats. De telles mesures rendraient caduques les lois canadiennes qui :

- stipulent que tous les membres des syndicats qui bénéficient des protections et des salaires négociés par leur syndicat doivent payer des cotisations;
- considèrent que les activités politiques sont une prolongation raisonnable du rôle des syndicats sur le marché du travail dans une société démocratique;
- rappellent qu'il appartient aux syndicats de décider, de manière démocratique, de la façon dont ils veulent dépenser leurs fonds.

Cette attaque directe contre la légitimité des syndicats canadiens risque de faire du Canada une société beaucoup moins égale et démocratique. Lorsque le taux de syndicalisation diminue, l'inégalité a tendance à augmenter de manière proportionnelle. Depuis le début des années 1980, le déclin dans le niveau de représentation syndicale

a été un facteur important expliquant la stagnation des salaires de la classe moyenne, et l'augmentation rapide de la part du revenu du 1 % le plus riche de la population.

Les syndicats canadiens ont été et demeurent des acteurs sociaux, économiques et politiques majeurs. Ils défendent, pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, l'accès aux droits du travail, à des salaires justes, à des conditions de travail décentes, à des programmes sociaux et à des services publics.

Par exemple, « l'avantage salarial », c'est-à-dire le salaire plus élevé que procurent les syndicats, est plus important pour les travailleurs occupant des emplois traditionnellement moins bien rémunérés. Cela inclut les jeunes travailleurs, ainsi que les femmes et les travailleurs appartenant à une minorité ethnique qui sont victimes de discrimination sur le marché du travail. Les pays où le mouvement syndical est plus fort sont également les plus égaux et moins de travailleurs occupent des emplois faiblement rémunérés. L'inégalité a également beaucoup moins augmenté dans ces pays depuis le début des années 1980.

Le mouvement syndical a été un aspect central du mouvement politique progressiste visant à faire du Canada une société plus démocratique, à la fois sur le marché du travail et dans la société au sens plus large. Ce mouvement vise à rendre la société plus sûre pour les travailleurs vulnérables plus susceptibles de travailler pour un faible salaire et de se retrouver sans emploi. Il vise également à rendre la société plus égale en défendant une distribution plus juste des revenus et des ressources économiques, incluant des services publics et des programmes sociaux dont peuvent profiter tous les citoyens.

La droite politique affirme que les syndicats nuisent à notre performance économique. Pourtant, les études neutres d'experts non seulement réfutent l'affirmation selon laquelle les lois radicales antisyndicales des États-Unis ont permis de créer des emplois, mais elles démontrent également que l'économie des pays où le mouvement syndical est fort se porte tout aussi bien (et même mieux) que celle du Canada et des États-Unis en terme de croissance et d'emplois. Ces pays ont en outre une société beaucoup moins inégale.

Par ailleurs, en liant l'augmentation de la productivité à l'augmentation des salaires, les syndicats favorisent une croissance stable, contrairement aux économies dirigées par les dettes et la spéculation financière qui fluctuent énormément. Le mouvement syndical comprend que les négociations collectives doivent tenir compte des réalités économiques. Les augmentations de salaires réels des travailleurs syndiqués ont été très modestes au cours des dernières années, à la fois dans le secteur public et privé, en raison de l'augmentation des pressions mondiales, de la valeur élevée du dollar canadien, et des conséquences de la récession.

Si les travailleuses et travailleurs sont traités avec dignité et respect; si les règles sur le lieu de travail sont perçues comme étant justes; si les travailleurs peuvent discuter de leurs inquiétudes et problèmes et les résoudre; si les travailleurs savent qu'ils profiteront eux aussi des changements sur le lieu de travail; et si les travailleurs ont leur mot à dire en ce qui concerne les conditions de travail, la formation, et les questions liées à la santé et à la sécurité; dans ce cas les travailleurs et leur syndicat sont portés à coopérer avec la direction et à favoriser la productivité et la bonne performance économique.

Le mouvement syndical est un important facteur d'avancement des droits de la personne et un moteur d'égalité économique. La force de notre mouvement syndical est une des raisons principales permettant d'expliquer pourquoi l'inégalité des revenus est moins importante au Canada qu'aux États-Unis. La lutte pour une plus grande égalité et une meilleure justice sociale nécessite le maintien d'un mouvement syndical robuste qui défend les droits des travailleuses et des travailleurs.



1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les **mêmes attaques** contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux **États-Unis**?

1a État de la situation : Le syndicalisme au Canada et aux États-Unis

Le syndicalisme au Canada est en état de siège. Depuis les années 1980, époque où 40 % des Canadiennes et des Canadiens occupaient de bon emplois syndiqués et stables, le taux d'adhésion aux syndicats a dégringolé. Aujourd'hui, seulement un travailleur sur trois est syndiqué. Près de 75 % des travailleurs de la fonction publique sont syndiqués; c'est une toute autre histoire du côté du secteur privé. Dans ce secteur, seulement un travailleur sur six bénéficie de la protection d'un syndicat. Au cours de la dernière décennie, ce taux a été bas, mais s'est tout de même maintenu dans la plupart des grandes industries privées : l'industrie de l'hébergement et des services, l'industrie commerciale et l'industrie financière. Le taux de syndicalisation demeure élevé dans des secteurs comme les transports, la construction, les communications et les services d'intérêt public. Toutefois, au cours de la même période, environ 300 000 emplois manufacturiers syndiqués sont disparus suite à plusieurs mises à pied et fermetures d'entreprises. Ce chiffre explique l'essentiel du récent déclin du taux de syndicalisation dans le secteur privé (Jackson, 2009; Statistique Canada, 2011). Dans l'ensemble, les syndicats canadiens font face à de nouvelles menaces uniques déclenchées par une droite politique hautement organisée et motivée. Ce rapport, qui cherche à rappeler à quel point un mouvement syndical organisé et fort entraîne des avantages économiques et sociaux importants, vise également à discuter de ces menaces en réfutant plusieurs des arguments les plus souvent utilisés par la droite politique.

Pour comprendre les défis auxquels les syndicats font face, nous devons d'abord comparer l'état actuel du mouvement

syndical canadien avec la situation pour le moins difficile du syndicalisme aux États-Unis. Dans ce pays, le taux de syndicalisation général est d'à peine 12 %, et de moins de 7 % dans le secteur privé. Le long déclin du mouvement syndical américain a commencé dans les années 1960, alors que les syndicats représentaient environ un travailleur sur trois. Il semble inévitable que ce déclin se poursuive aux États-Unis, puisque la formation de nouveaux syndicats est pratiquement au point mort. L'attaque directe récente contre le droit des travailleurs à la négociation collective, dans ce qui était autrefois les forteresses américaines du syndicalisme du Mid West, réduit encore davantage la capacité des travailleuses et des travailleurs américains à s'organiser.

La question qui se pose est la suivante : pourquoi le mouvement syndical canadien est-il plus fort que celui des États-Unis? Les syndicats canadiens ont souvent été décrits comme étant plus près de la tradition du « syndicalisme social », qui met l'accent sur la nécessité pour les syndicats de travailler dans l'intérêt de toutes les travailleuses et les travailleurs par le biais d'actions politiques et de campagnes publiques. Il s'agit d'un fort contraste avec la tradition du « syndicalisme d'affaires », qui priorise les intérêts immédiats des membres sur leur

Depuis les années **1980**, alors que près de **40 %** des **travailleurs canadiens** avaient de bons **emplois syndiqués** et stables, le **taux de syndicalisation** a dégringolé et atteint maintenant seulement **un travailleur sur trois**.

1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les mêmes attaques contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux États-Unis?

lieu de travail (Kumar, 1993; Heron, 1996). La plupart des observateurs s'entendent pour dire que, quelles que soient les raisons sous-jacentes expliquant la plus grande force du mouvement syndical canadien, des différences en matière de droit du travail jouent également un rôle important (Warner, 2012). Des syndicats plus forts, bénéficiant de l'appui d'un environnement politique plus favorable ont, à leur tour, aidé à orienter les politiques publiques canadiennes dans une direction plus progressiste que celle prise par les États-Unis.

Par exemple, aucun gouvernement canadien n'a adopté de lois antisyndicales à l'américaine aussi radicales que la Loi Taft-Hartley. De telles lois minent fondamentalement les ressources et l'influence des syndicats en donnant à leurs membres le droit de ne pas payer leurs cotisations syndicales, même s'ils continuent de bénéficier de leur convention collective, et même si les syndicats doivent malgré tout offrir aux membres qui ne cotisent pas une représentation juste. En 2011, on comptait 23 états américains qui avaient mis en œuvre de telles lois antisyndicales. Le taux de syndicalisation de ces états était extrêmement faible, s'établissant en moyenne à 7,6 %. En 2012, les majorités républicaines de l'Indiana et du Michigan ont ajouté leur état à la liste des états antisyndicaux en introduisant des lois similaires. Par ailleurs, contrairement au Canada, plusieurs états américains refusent de donner à leurs employés du secteur public la possibilité de recourir à la négociation collective.

Les lois du travail fédérales des États-Unis minent également la capacité des syndicats à organiser et à réaliser des campagnes publiques et des actions politiques. Depuis 1988, les membres des syndicats américains peuvent choisir de ne pas payer leurs parts des cotisations qui seraient utilisées

pour appuyer des activités qui ne sont pas directement liées au lieu de travail et à la négociation collective. Les syndicats doivent faire rapport de toutes leurs dépenses pour rendre cette dérogation possible. Au Canada, à l'inverse, le jugement de 1991 de la Cour Suprême concernant le cas Lavigne a permis de réaffirmer que les activités politiques sont une extension raisonnable du rôle des syndicats en lien avec le lieu de travail dans une société démocratique, et qu'il revient aux membres de chaque syndicat de décider de la façon dont ils souhaitent dépenser leurs ressources.

En ce qui concerne l'organisation syndicale, il y a également de profondes différences législatives et pratiques entre les États-Unis et le Canada (Warner, 2012). La création de nouveaux syndicats est presque impossible aux États-Unis puisque les votes représentatifs peuvent être prolongés indéfiniment par les employeurs. Les militants syndicaux peuvent être facilement renvoyés. Il n'y a pas de mécanisme pour imposer une première convention collective si l'employeur refuse de négocier de bonne foi (Moody, 2007; Slinn et Hurd, 2009). Dans ce domaine, les lois canadiennes du travail sont également imparfaites, et diffèrent selon la province. Cependant, les scrutins de représentation sont généralement organisés rapidement; des mécanismes existent pour contrer l'intervention illégale des employeurs dans les processus démocratiques de prise de décisions des travailleurs; et les premières conventions collectives peuvent être imposées.

Même si l'on met de côté les différences pratiques, il n'en demeure pas moins que la liberté d'association et le droit à la négociation collective sont des droits de la personne fondamentaux. Ces droits de base sont inscrits dans plusieurs déclarations internationales des droits de la personne,

1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les mêmes attaques contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux États-Unis?

notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1976, que le Canada a ratifié avec l'appui de toutes les provinces. Le Canada a formellement ratifié six des huit conventions « centrales » de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), incluant la Convention 87 sur « la liberté syndicale et la protection du droit syndical » (ratifiée en 1972) qui établit le droit de tous les travailleurs de former et de rejoindre le syndicat de leur choix sans autorisation préalable, et qui garantit le fonctionnement libre des organisations syndicales sans interférence de la part du gouvernement. Malheureusement, l'OIT a déterminé que le Canada avait à plusieurs reprises violé ces conventions centrales, c'est-à-dire 78 fois depuis 1982, surtout parce que nos gouvernements ont restreint le droit de certains travailleurs de rejoindre le syndicat de leur choix et ont imposé des conventions collectives par le biais de mesures législatives.

Toutefois, le droit du gouvernement d'agir de la sorte a été contesté avec succès. En réponse aux changements législatifs imposés aux conventions collectives des employés du secteur de la santé de la Colombie-Britannique, un jugement clé de la Cour Suprême en 2007 a déterminé pour la première fois que les droits des travailleurs canadiens à la négociation collective sont constitutionnellement protégés par les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, plus précisément les dispositions concernant la liberté d'association. La Cour a conclu que le droit à la négociation collective contribue au maintien de la dignité des Canadiennes et des Canadiens, ainsi qu'à leur autonomie, puisque ce droit leur donne l'occasion d'influencer l'élaboration des règles concernant leur milieu de travail, et d'avoir ainsi un certain contrôle sur un aspect central de leur vie.

Avant les années 1980, les syndicats étaient généralement acceptés, quoique parfois à contrecœur, et étaient considérés par l'employeur comme une partie intégrale du milieu de travail. Cela est partiellement attribuable au fait que la plupart des gouvernements appuyaient activement le concept de négociation collective, et partiellement au fait que de hauts taux de syndicalisation dans le secteur privé permettaient de placer les employeurs d'entreprises syndiquées et les employeurs d'entreprises non-syndiquées sur un même pied d'égalité dans plusieurs secteurs. Avec le temps, l'augmentation de la concurrence internationale, la dérégulation d'industries comme les compagnies aériennes, et la privatisation de certains services gouvernementaux ont entraîné une dégradation de la situation. Cet environnement économique (soudainement) plus compétitif a incité les employeurs canadiens à exiger des changements législatifs qui ont rendu la formation de nouveaux syndicats plus difficile.

Des lois fédérales et provinciales ont été modifiées pour restreindre la capacité des syndicats à s'organiser et à négocier de manière collective. Certains groupes de travailleurs se sont vus refuser le droit de rejoindre un syndicat, et la plupart des gouvernements ont introduit des mesures pour qu'il soit plus difficile pour les syndicats d'obtenir une certification pour leurs nouvelles unités de négociation rapidement et démocratiquement sans ingérence par les employeurs. Comme l'a expliqué la Canadian Foundation for Labour Rights, les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont introduit 200 mesures législatives depuis 1982 qui ont restreint, suspendu ou supprimé les droits à la négociation collective des travailleurs canadiens. Ces lois ont restreint les droits des travailleurs de devenir membre d'un syndicat, leur ont

1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les mêmes attaques contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux États-Unis?

unilatéralement enlevé le droit à la négociation en imposant des ententes collectives, et leur ont enlevé le droit de grève, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Au cours de la même période, 88 lois de retour au travail ont été présentées, la majeure partie forçant non seulement un retour au travail des employés, mais leur imposant également une entente. Les gouvernements ont également à plusieurs reprises suspendu le droit à la négociation collective des travailleurs du secteur public par le biais de mesures législatives.

De manière générale, les lois canadiennes du travail demeurent plus favorables envers les syndicats que celles des États-Unis. Mais pour combien de temps encore les travailleurs canadiens pourront-ils profiter de cette protection? Les forces politiques conservatrices ainsi que plusieurs grands groupes d'employeurs, qui ont appuyé les restrictions majeures imposées aux droits des syndicats ont, au cours des dernières années, totalement embrassé le même programme radical antisynical que les employeurs américains et la droite républicaine. La reproduction, au Canada, des lois américaines du travail nous entraînerait sans aucun doute sur la même voie que les États-Unis; vers une diminution du taux de syndicalisation.

1b Le flanc droit renforcé : l'attaque coordonnée contre les travailleurs

L'Institut Fraser et l'Institut économique de Montréal ont tous les deux récemment publié une tonne d'études sur les différences entre les systèmes juridiques canadien et américain, et se sont portés à la défense des mesures législatives américaines antisyndicales, soutenant que celles-ci permettent de créer des emplois et de réduire le coût des services publics, et par conséquent des impôts (Godin et al, 2006; Fortin, Chassin et Gagnon, 2011). Ils ont obtenu l'appui d'Info Travail, une organisation qui coordonne les initiatives législatives antisyndicales et qui reçoit le soutien de plusieurs grandes organisations canadiennes d'employeurs, y compris la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la Canadian Restaurant and Foodservices Association, le Conseil du patronat du Québec, le Conseil canadien du commerce de détail, et Merit Canada, qui rassemble des compagnies de construction non-syndiquées. Ces centres de recherche de droite ont consacré énormément d'attention aux salaires et aux régimes de pension de retraite supposément trop généreux des travailleurs syndiqués du secteur public.

Le mouvement ouvrier a également fait l'objet de plusieurs attaques de la part des divers gouvernements canadiens. En 2012, les progressistes-conservateurs de l'Ontario, qui pourraient très bien être à la tête du prochain gouvernement ontarien, ont dévoilé une politique centrale d'appui aux lois antisyndicales ainsi qu'aux lois obligeant les syndicats à dévoiler toutes les sommes d'argent dépensées pour soutenir des campagnes politiques (Caucus des progressistes-conservateurs de l'Ontario, 2012). Ils ont également promis d'annuler unilatéralement les ententes collectives actuelles

1 Pourquoi les forces de droite du Canada reproduisent-elles ici les mêmes attaques contre le mouvement syndical que celles qui ont cours aux États-Unis?

du secteur public. Ce programme politique rapprocherait énormément les lois ontariennes du travail de celles qui prévalent dans les états les plus antisyndicaux des États-Unis. En outre, ce programme dépasse même les politiques de droites du premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, et de l'ancien premier ministre de l'Ontario, Mike Harris. Des lois de « droit au travail » ont également reçu l'appui du Wildrose Party en Alberta. De telles loi ont été incorporées dans l'examen exhaustif des lois du travail de la Saskatchewan à la suite de la réélection du gouvernement de Brad Wall, et pourraient bientôt être également appliquées aux employés de la fonction publique fédérale.

Au niveau fédéral, les attaques contre les syndicats sont tout aussi vives. En décembre 2012, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-377, un projet de loi émanant d'un député, que presque tous les membres du caucus conservateur et du cabinet des ministres ont appuyé. Ce projet de loi, inspiré des lois américaines, obligerait 25 000 unités syndicales à fournir à l'Agence canadienne du revenu des énoncés détaillés de leurs revenus et de leurs dépenses. Ces énoncés budgétaires devraient être ventilés selon les champs d'activités, incluant les activités politiques et le lobbying. L'objectif principal du projet de loi C-377 est d'obtenir les informations nécessaires pour appuyer les lois antisyndicales à l'américaine qui permettraient aux membres des syndicats de retenir leurs cotisations vouées à des activités autres que la négociation collective et la représentation sur le lieu de travail. Toutefois, le projet C-377 crée une situation de deux poids, deux mesures : ces exigences de production de rapport très contraignantes ne s'appliqueraient pas à d'autres organisations comme les groupes d'employeurs et les associations professionnelles, qui s'adonnent elles aussi à des activités politiques et à du

L'Association du Barreau du Canada affirme que le projet **C-377 viole** les droits contenus dans **la Charte canadienne des droits**, plus spécifiquement le droit à **la liberté d'expression et d'association**, puisqu'il contient des mesures **d'ingérence** excessive dans les affaires et **les opérations internes des syndicats**.

lobbying. L'Association du Barreau canadien (2012) affirme que le projet de loi viole le droit à la liberté d'expression et d'association de la Charte canadienne en intervenant de manière excessive dans les opérations et l'administration interne des syndicats.

Cette nouvelle attaque organisée et directe contre la légitimité des syndicats canadiens reproduit le mouvement antisyndical des extrémistes républicains des États-Unis, et risque de faire du Canada une société beaucoup moins égalitaire et démocratique. En effet, la droite canadienne radicale considère les syndicats comme un obstacle majeur à l'implantation de son programme politique général de démantèlement des programmes sociaux et des services publics, de privatisation des services comme les soins de santé, et de baisse générale des impôts.

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

2a L'égalité et la prospérité générale

Afin de comprendre pourquoi le mouvement syndical est dans la mire de la droite politique, il est nécessaire de comprendre comment ce mouvement a contribué à la lutte pour bâtir une société plus juste. À l'origine, les syndicats sont apparus pour définir et représenter les intérêts des travailleuses et travailleurs et pour faire contrepoids au pouvoir des employeurs, non seulement sur le lieu de travail, mais également dans la société. Durant l'ère de la démocratie sociale ou du « libéralisme enraciné » des années 1940 à 1980, les syndicats étaient des acteurs sociaux, économiques et politiques centraux. Les syndicats ont, avec succès, fait la promotion de salaires décentes, de conditions de travail acceptables, de programmes sociaux et de services publics pour tous les citoyens, et non seulement pour les travailleurs syndiqués. Aujourd'hui, même s'ils se retrouvent sur la défensive, les syndicats canadiens continuent de faire une différence à la fois pour leurs membres et pour les travailleurs canadiens en général.

Les syndicats sont également d'importants défenseurs des droits de la personne et de la démocratie. Ils représentent leurs membres en milieu de travail, ont une certaine influence sur les règles de travail, et fournissent une protection contre les mesures disciplinaires et les renvois arbitraux. Les travailleurs non-syndiqués ont également théoriquement accès à plusieurs droits et conditions de base par le biais de litiges individuels en vertu des lois sur les normes du travail, mais il s'agit surtout de moyens pour contrer un tort une fois qu'un employé a perdu son travail. En résumé, les syndicats fournissent une voix collective aux travailleurs, ainsi qu'un certain pouvoir vis-à-vis de leurs employeurs.

Les syndicats sont un important moteur d'égalité. Les recherches économiques démontrent que les travailleurs syndiqués reçoivent en général des salaires plus élevés que les travailleurs non-syndiqués occupant un emploi comparable. Cet avantage salarial des travailleurs syndiqués est plus important pour les travailleurs occupant des emplois normalement moins bien rémunérés. Ce groupe comprend les travailleurs ayant moins d'éducation formelle, les jeunes travailleurs et les travailleurs moins expérimentés, les femmes et les minorités visibles qui sont victimes de discrimination sur le marché du travail. La différence entre les salaires des travailleurs syndiqués et non-syndiqués est significativement plus importante dans les secteurs moins bien rémunérés, par exemple le secteur de la vente et des services, et est moins prononcée pour les emplois professionnels. En fait, les professionnels masculins syndiqués ont souvent un salaire qui n'est pas plus élevé, et parfois même moins élevé, que les professionnels masculins non-syndiqués (Jackson, 2009). Ainsi, les syndicats ont permis d'augmenter les salaires des travailleurs les moins bien rémunérés, et de réduire l'incidence générale des faibles salaires et de la pauvreté (Chaykowski, 1995).

Les syndicats ont également joué un rôle important dans la réduction des écarts de salaire à l'intérieur des entreprises et des secteurs industriels fortement syndiqués. Par exemple, le salaire horaire des travailleurs de métier hautement qualifiés du secteur automobile est plus élevé que celui des travailleurs de chaîne de montage, mais la différence n'est pas aussi importante que dans les entreprises non-syndiquées. Dans les communautés où le niveau de syndicalisation est plus élevé, les impacts positifs des syndicats au niveau de l'égalisation des salaires se répercutent également sur les travailleurs

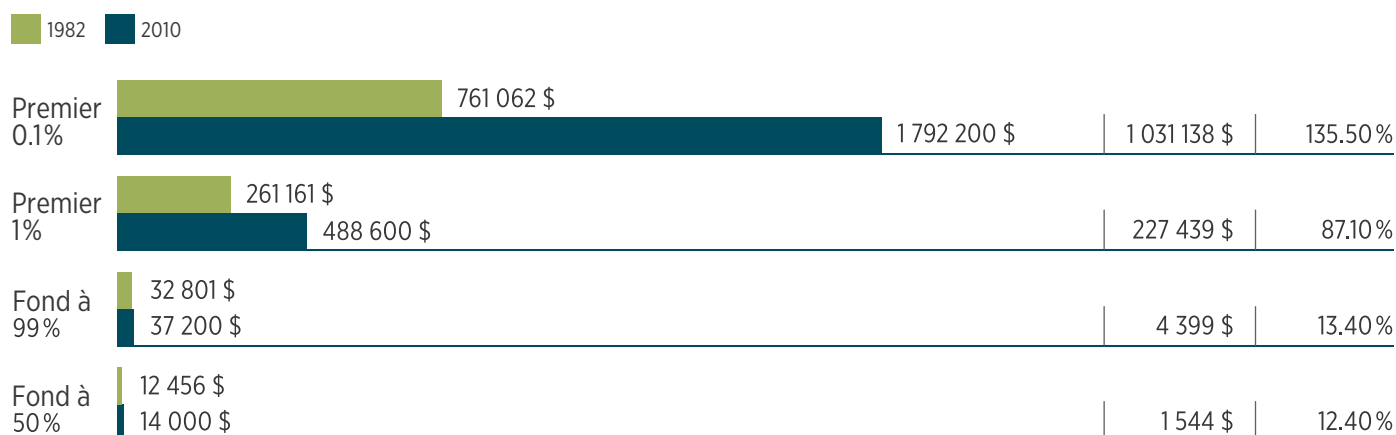
2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

non-syndiqués occupant des emplois moins bien rémunérés. Western et Rosenfeld (2011) ont relevé un fait intéressant dans les regroupements industriels et régionaux américains : il existe une corrélation entre le passage d'un taux de syndicalisation élevé à un taux de syndicalisation faible et une augmentation de l'inégalité des revenus chez les travailleurs non-syndiqués. Cette corrélation existe parce que les employeurs non-syndiqués dans un environnement fortement syndiqué sont incités à verser des salaires plus élevés à leurs travailleurs pour éviter que ces derniers ne se syndicalisent. Ainsi les syndicats établissent des normes de salaires équitables qui se répercutent sur les secteurs non-syndiqués.

Non seulement les syndicats entraînent une augmentation des salaires des emplois moins bien rémunérés, mais ils favorisent aussi l'égalité en matière de rémunération

et d'emploi. Plusieurs ententes collectives contiennent des clauses de non-discrimination; certaines requièrent des procédures d'équité en matière de rémunération et d'emploi qui vont bien au-delà de celles exigées par la loi. Les travailleurs syndiqués sont également plus susceptibles de profiter des lois concernant l'équité en matière de salaire et d'emploi parce que les syndicats sont capables d'entreprendre de longues et coûteuses batailles devant les tribunaux en leur nom. Les différences salariales entre les hommes et les femmes sont beaucoup moins marquées dans les entreprises syndiquées et les secteurs industriels hautement syndiqués. Cela est également vrai pour les différences salariales entre la majorité et la minorité ethnique, et entre les travailleurs vivant sans ou avec un handicap (Reitz et Verma, 2004; CCDS, 2004).

Variation du revenu total moyen, premier et dernier 1 %, et premier et dernier 10 %, 1982 à 2010



Source: CANSIM Table 204-0001

Différence Changement

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

2b L'avantage syndical

L'effet égalisateur des syndicats sur les salaires est plus important que l'impact des syndicats sur le niveau général des salaires. La droite politique s'adonne souvent à des comparaisons trompeuses entre la moyenne salariale des milieux syndiqués et non-syndiqués qui donnent l'impression que les travailleurs syndiqués reçoivent un salaire excessif. Toutefois, les personnes qui présentent de tels arguments oublient souvent le fait que les travailleurs syndiqués sont, en moyenne, plus vieux, plus expérimentés, plus susceptibles de travailler pour de grandes entreprises, et plus éduqués que les travailleurs non-syndiqués. Malheureusement, seule une minorité de travailleurs du secteur privé occupant des emplois peu qualifiés et à faible rémunération appartient à un syndicat et profite de l'avantage syndical. Tous ces facteurs permettent de mieux expliquer pourquoi les travailleurs syndiqués sont mieux rémunérés que les travailleurs non-syndiqués. Les économistes nomment cette différence « l'avantage syndical » : l'avantage salarial (la différence, pour un emploi comparable, entre le taux salarial syndiqué et non-syndiqué, lorsque tous les autres facteurs sont constants). L'avantage salarial est généralement estimé à 7 %, un taux très modeste (Fang et Verma, 2002). En plus d'un avantage salarial, les membres des syndicats ont également généralement accès à de meilleurs régimes de pension, avantages sociaux et vacances payées, en plus d'avoir accès à d'autres protections issues de leur entente collective, par exemple la sécurité d'emploi et l'accès à un système de griefs et d'arbitrage.

La distribution des salaires est significativement plus égale dans les juridictions où le taux de syndicalisation est élevé, et la diminution du taux de syndicalisation est une cause importante de l'augmentation de l'inégalité salariale depuis les années 1980. Des recherches réalisées par les meilleurs économistes universitaires ont démontré que les syndicats canadiens réduisent de manière significative l'inégalité des salaires chez les hommes et les femmes ainsi que l'écart de salaires selon l'âge. En comparant le (plus grand) taux de syndicalisation du Canada avec celui des États-Unis, il est possible d'expliquer pourquoi la distribution des salaires et des revenus familiaux est plus égalitaire du côté nord de la frontière (Card, Lemieux et Riddell, 2004; Lemieux, 1993; Dinardo, 1997). Western et Rosenfeld (2011) ont récemment conclu qu'entre un cinquième et un tiers de l'augmentation de l'inégalité du salaire horaire aux États-Unis de 1973 à 2007. Fortin et al (2012) ont conclu que 15 % de l'augmentation de l'inégalité du revenu au Canada durant les années 1980 et 1990 était attribuable au déclin du taux de syndicalisation. Il est évident que l'inégalité au Canada augmenterait davantage si le taux de syndicalisation était aussi bas que celui des États-Unis.

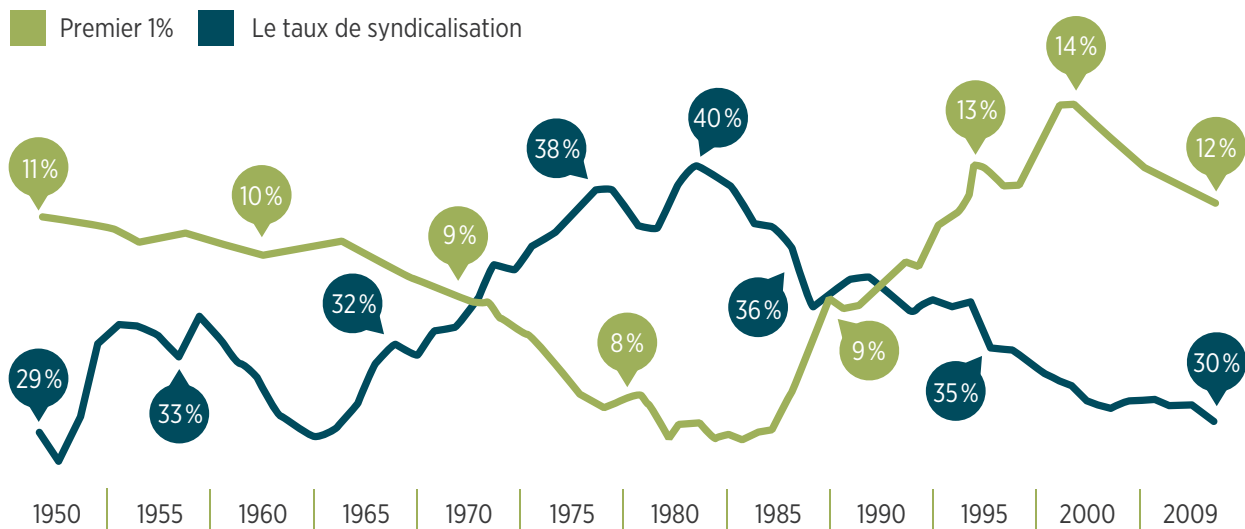
Les pays où la couverture des négociations collectives est plus élevée connaissent beaucoup moins d'inégalité salariale que les pays à plus faible taux de syndicalisation comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Dans les pays sociaux-démocrates de la Scandinavie et dans les économies sociales de marché comme l'Allemagne et les Pays-Bas, la couverture des négociations collectives est élevée en raison du taux de syndicalisation élevé qui s'ajoute au fait que ces ententes s'appliquent également aux

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

travailleurs non-syndiqués, soit en raison de lois régionales, soit de lois concernant certains secteurs industriels spécifiques. Les planchers salariaux établis par les ententes collectives protègent donc la majorité des travailleurs non-professionnels et non-gestionnaires. Dans ces pays, les impacts des faibles salaires et de l'inégalité des revenus sont beaucoup moins importants qu'au Canada (OCD, 2006; Jackson, 2009 chapitre 12). Plus d'un travailleur canadien à temps plein sur cinq est faiblement rémunéré ou gagne moins que le deux-tiers du taux salarial à temps plein médian. Cette proportion est presque deux fois plus élevée que dans plusieurs pays européens. En outre, le ratio entre l'écart de revenus des 10 % des travailleurs les mieux rémunérés et les moins bien rémunérés est environ de trois pour un dans les pays scandinaves, comparés à plus de

quatre pour un au Canada et cinq pour un aux États-Unis. La forte augmentation de la part du revenu national du 1 % le plus riche de la population a été beaucoup plus prononcée en Amérique du Nord et en Grande-Bretagne que dans les pays d'Europe continentale où le mouvement ouvrier demeure beaucoup plus fort (Hacker et Pierson, 2011). Les syndicats conservent une fonction égalisatrice très importante, même si tous les pays industrialisés sont exposés aux forces de la mondialisation et aux changements technologiques et organisationnels qui ont généralement réduit le pouvoir de négociation du mouvement syndical.

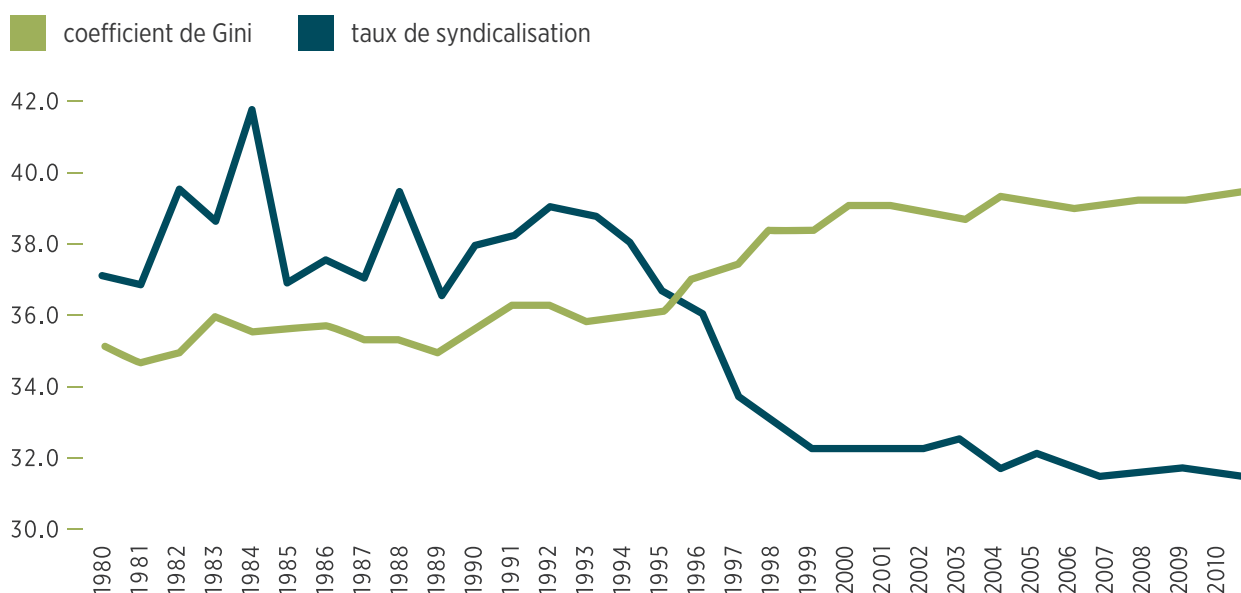
Taux de syndicalisation au Canada et le partage des revenus du premier 1 %



(Partage des revenus du premier 1 % de la World Incomes Database (URL); taux de syndicalisation de la série Couverture syndicale au Canada de Travail Canada (CALURA 1989-1995))

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

La syndicalisation et le coefficient de Gini au Canada, 1980 – 2010



Republié avec la permission de Sran et al., 2013

2c Les syndicats, une source de changement progressiste pour les communautés

Enfin, et il s'agit d'un point tout aussi important, le mouvement ouvrier a été un aspect central du mouvement progressiste plus large tendant à rendre la société canadienne plus démocratique, à la fois au sein et à l'extérieur du milieu de travail, à améliorer la sécurité des travailleurs canadiens plus vulnérables au chômage et aux emplois moins bien rémunérés, et à améliorer l'égalité en termes de distribution des revenus et des ressources économiques entre les classes sociales.

Les syndicats ont joué un rôle clé dans la lutte pour des normes et des droits du travail de base, incluant des lois sur les salaires minimums, des règles en matière de santé et sécurité, et des lois limitant le nombre d'heures travaillées s'appliquant à tous les travailleurs, syndiqués ou non. Les syndicats ont été aux premières lignes de la lutte pour les droits des femmes et contre la discrimination raciale en défendant l'adoption de loi pour l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi et en faisant la promotion de changements positifs sur les lieux de travail. Tandis que les syndicats ont négocié des régimes de retraite et des prestations raisonnables pour leurs membres, le mouvement syndical, au sens plus large, a également fait la promotion

2 Pourquoi s'attaquer à nos syndicats?

de meilleurs régimes de pension pour tous les travailleurs, incluant par le biais de la création du Régime de pensions du Canada et de la récente campagne pour la bonification des prestations. Le mouvement syndical a été un acteur prépondérant dans la lutte pour l'assurance-maladie, et appuie désormais un élargissement de l'application du système public de santé pour tous les Canadiens par le biais d'une meilleure couverture pour les médicaments et d'un système compréhensif de soins à domicile pour les aînés.

Comme il a déjà été mentionné, les syndicats ont permis de rendre la distribution des salaires beaucoup plus égale que ce qui serait normalement le cas s'il n'y avait pas de négociation collective. Par ailleurs, le mouvement syndical a défendu l'adoption de programmes d'appui du revenu qui fournissent une certaine sécurité économique et permettent de rendre la distribution générale du revenu beaucoup plus égale. Parmi ces mesures on retrouve notamment l'assurance-emploi, les régimes publics de retraite, les prestations pour enfant et les crédits d'impôt sur le revenu pour les familles à faible revenu. Le mouvement syndical a appuyé un système d'impôt progressif qui permettrait de financer un généreux « salaire social » prenant la forme de programmes de soutien et de services publics de qualité, y compris des services d'éducation publique, de soins de santé, et des services sociaux.

Les membres des syndicats sont souvent des citoyens plus engagés, et cela se reflète notamment dans leur taux de participation aux élections. Dans leur importante étude de la politique américaine, Hacker et Pierson (2011) soutiennent que le déclin des syndicats est étroitement lié au déclin des politiques progressistes aux États-Unis et à la montée politique et économique de l'élitisme corporatif et de l'extrême droite. Si le taux de syndicalisation du Canada atteint un niveau comparable à celui des États-Unis, nous subirons le même sort.

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

3a Les syndicats sont essentiels pour une croissance économique stable

Les centres d'étude et de recherche de la droite qui tentent d'importer au Canada des lois du travail inspirées de celles des États-Unis affirment que les syndicats sont responsables de pertes d'emplois et d'une faible croissance économique, surtout dans le secteur manufacturier hautement compétitif. Ils affirment également que les syndicats du secteur public augmentent le coût des services gouvernementaux, et qu'ils entraînent par conséquent une augmentation des impôts. Ces affirmations sont fausses et vont à l'encontre des preuves économiques.

Il ne fait aucun doute que, pour les syndicats et les travailleurs, l'environnement fiscal général s'est détérioré depuis le début des années 1980. Le pouvoir de négociation des syndicats a été grandement réduit en raison d'un fort taux de chômage, d'un nombre plus importants d'emplois précaires, de l'augmentation de la concurrence mondiale, de la dérégulation et de la privatisation. À l'époque de la démocratie sociale d'après-guerre, le pouvoir de négociation des syndicats se basait sur un lien direct entre la croissance de la productivité et l'augmentation des salaires de la classe moyenne. Ce n'est pas exagéré d'affirmer que les

« Les lois de droit au travail n'entraînent pas en elles-mêmes d'avantage comparatif et ne peuvent pas résoudre un problème de désavantage comparatif fondamental. »

Rapport du comité mixte d'examen du « droit au travail »
de l'Alberta (page 34) (S 3 (a))

syndicats ont été les principaux artisans de la formation de la classe moyenne et d'une prospérité plus largement partagée. En revanche, à l'époque néo-libérale, la part des profits dans le revenu national a augmenté aux dépens des salaires. L'augmentation des salaires et des revenus, particulièrement aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, a été concentrée chez les travailleurs à revenu élevé, principalement les hauts dirigeants corporatifs.

Les Perspectives de l'emploi de 2012 de l'OCDE (Chapitre 3) dénotent un fort déclin dans la part du revenu national de la main-d'œuvre ainsi qu'une stagnation des salaires dans les pays industriels avancés. Au Canada, la part du revenu national total de la main-d'œuvre a diminué d'au moins 6 % entre 1990 et le milieu des années 2000 (en excluant le 1 % des travailleurs les mieux rémunérés). De manière frappante, le PIB réel par personne du Canada a augmenté de 50 % entre 1981 et 2011, mais le salaire horaire médian a seulement augmenté de 10 % sur la même période; presque tous les gains de revenus sont allés aux travailleurs les mieux rémunérés (Morissette, Picot et Lu, 2012). Dans les pays industrialisés les plus néo-libéraux, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ont connu la plus forte diminution du taux de syndicalisation et la plus forte stagnation des salaires réels, la croissance économique est aujourd'hui dangereusement dépendante d'une augmentation insoutenable de la dette des ménages et de la spéculation financière. Tandis que le niveau de vie de la classe moyenne et de la classe ouvrière se dégrade et que les sociétés deviennent plus inégales, l'économie devient beaucoup plus instable et sujette à des crises (Stiglitz, 2012). Vu sous cet angle, la réduction du pouvoir des syndicats limite significativement la croissance économique.

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

« Puisque les lois de droit au travail pourraient nuire aux relations du travail de l'Alberta, actuellement stables et fortes, et puisque le comité n'a relevé aucune preuve de l'avantage économique de telles lois, il ne recommande pas l'adoption de lois de droit au travail en Alberta. »

Rapport du comité mixte d'examen du « droit au travail »
de l'Alberta (page v) (S (a))

3b La négociation collective a plus d'effets positifs que négatifs

Les défenseurs des lois antisyndicales comme l'Institut Fraser et les progressistes-conservateurs de l'Ontario affirment que des syndicats forts minent l'économie sous prétexte que nous vivons dans un monde extrêmement compétitif. Ils soutiennent que les nouveaux investissements et les emplois vont vers les juridictions qui ont les salaires et les taux d'imposition les plus bas, particulièrement dans les secteurs où la production peut facilement être démenagée. En effet, après avoir été incapable d'obtenir des concessions salariales majeures de la part de travailleurs canadiens syndiqués, certaines compagnies comme Caterpillar Electro-Motive de London en Ontario ont démenagé leur production vers des états américains ayant introduit des lois antisyndicales. Néanmoins, très peu de preuves appuient l'affirmation selon laquelle le taux de syndicalisation a des impacts négatifs sur l'économie et l'emploi. C'est parce que les syndicats ne font pas qu'entraîner des coûts pour les employeurs; les ententes syndicales sont généralement également le reflet du pouvoir de négociation des deux parties à une entente collective.

Les revues de littérature économique sur le syndicalisme les plus sérieuses ont déterminé que la capacité des syndicats à réduire les faibles salaires et l'inégalité n'entraîne pas un coût économique démesuré. Une étude significative de la Banque mondiale a conclu qu'il n'y a pas de lien entre le taux de syndicalisation et le taux d'emploi ou la performance économique nationale : « il y a une très faible corrélation, et peut-être même aucune corrélation, entre le taux de syndicalisation et les indicateurs de performance économique comme le taux de chômage, l'inflation, le taux d'emploi, la croissance du taux réel de rémunération, l'offre de travail, la vitesse d'ajustement aux chocs salariaux, la flexibilité des salaires réels, et la productivité de la main-d'œuvre et la productivité totale des facteurs. Il y a, cependant, une exception majeure : il y a une forte corrélation négative entre le taux de syndicalisation et l'inégalité des revenus et la dispersion des salaires » [Traduction] (Aidt et Tzannatos, 2003). Une très importante revue des études économiques réalisée par l'OCDE a également conclu qu'il n'y avait pas eu de lien statistique entre la présence de syndicats et la performance économique et le taux d'emploi des pays industrialisés entre 1980 et 1990 (OCDE, 1996).

Au niveau des entreprises et des industries, bien que les syndicats entraînent une augmentation des salaires, les employeurs ont également droit à d'importantes compensations. La plus importante est que les entreprises syndiquées ont tendance à être plus productives. Les pressions pour de bons salaires et de bons avantages sociaux peuvent les inciter à augmenter leurs investissements dans de nouvelles installations et technologies, davantage que si leurs employés n'étaient pas syndiqués. De bonnes relations en milieu de travail peuvent également jouer un rôle positif

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

majeur. L'importante recherche de Freeman et de Medoff (1984) met l'accent sur l'importance pour la gestion de l'entreprise d'une voix syndicale collective qui facilite les discussions entre les travailleurs et les gestionnaires au sujet des problèmes pouvant surgir sur le lieu de travail. Comme l'affirme Jackson (2009), cette ouverture est extrêmement importante : la productivité est toujours un processus social, et non seulement technique. Si les travailleurs individuels sont traités avec dignité et respect, si les règles régissant le lieu de travail sont perçues comme étant justes, si les travailleurs peuvent exprimer leurs inquiétudes en sachant qu'elles seront traitées de manière équitable, si les travailleurs savent qu'ils tireront avantage des changements sur le lieu de travail, et si les travailleurs ont leur mot à dire en ce qui concerne leurs conditions de travail, leur formation et les questions de santé et de sécurité, alors ils sont plus susceptibles de travailler en collaboration avec la direction. Une véritable coopération entre les travailleurs et la direction est beaucoup plus difficile à obtenir dans les environnements non-syndiqués puisque les travailleurs n'ont pas de moyen formel de s'exprimer et n'ont pas de véritable pouvoir. Le taux de roulement des employés est également plus bas dans les lieux de travail syndiqués, ce qui permet aux employeurs de tirer profit d'une main-d'œuvre plus expérimentée, et les incite d'avantage à investir dans les compétences de leurs employés puisqu'ils sont moins susceptibles de quitter l'entreprise. Il est donc facile de voir que l'avantage salarial des milieux syndiqués est compensé en partie, sinon complètement, par les nombreux avantages pour les employeurs.

Les syndicats comprennent que les résultats des négociations collectives ont un impact économique, et que si les augmentations de salaire sont trop élevées, des

La **productivité** est toujours un **progrès social** et non seulement **technique**. Si les **travailleurs** sont **traités avec dignité et respects**, ils sont plus susceptibles de **travailler en collaboration** avec la **direction**.

perdes d'emplois pourraient en découler. La préservation des bons emplois est souvent une priorité pour les syndicats qui négocient des ententes collectives, ce qui est une des principales raisons pour lesquelles les augmentations salariales des travailleurs syndiqués ont en fait été très modestes au cours des dernières années. Au cours de la dernière décennie, les ententes syndicales concernant les salaires ont à peine excédé le taux d'inflation. En 2011, les prix à la consommation étaient de 28,9 % plus élevés qu'en 2000, tandis que l'augmentation cumulative des salaires issue des grandes négociations collectives du secteur privé était seulement de 33,2 %, et de 34,9 % dans le secteur public. Les salaires annuels de l'industrie manufacturière canadienne ont augmenté (en termes réels) de seulement 1,5 % au cours de la dernière décennie. Les travailleurs ont dû maintenir le statu quo ou faire des concessions pour conserver leur emploi alors que le dollar canadien, surévalué, a réduit la rentabilité pour les employeurs.

Les études démontrent que les lois antisyndicales des États-Unis ont eu très peu d'impact sur les décisions d'investissement et de production récentes des entreprises. Dix ans après l'adoption d'une loi antisyndicale en 2001, le taux d'emploi du secteur manufacturier en Oklahoma

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

avait diminué du tiers (Allegretto et Lafer, 2011). Hicks (2011) n'a pas pu relever de lien significatif entre les lois antisyndicales et les tendances de l'emploi du secteur manufacturier (selon les états) aux États-Unis. La Caroline du Nord (qui a le taux de syndicalisation le plus bas des États-Unis à seulement 4,1 % et qui a mis en place plusieurs lois antisyndicales) a perdu le tiers de ses emplois manufacturiers et au cours de la dernière décennie, et en date du milieu de 2012 avait un taux de chômage bien au-dessus de la moyenne, soit de 9 %. Par ailleurs, le Massachusetts, le Vermont et le New Hampshire, qui ont plusieurs industries de haute technologie, ont tous des taux de syndicalisation bien au-dessus de la moyenne américaine (15,4 %, 13,5 % et 12,5 % respectivement) et des taux de chômage bien au-dessous de la moyenne. Ces trois états n'ont pas introduit de loi antisyndicale. Les entreprises qui recherchent des salaires très bas sont beaucoup plus susceptibles de déménager leurs opérations vers des pays en développement que vers des états ayant mis en place de telles lois antisyndicales, tandis que les entreprises recherchant une main-d'œuvre hautement qualifiée et productive ont souvent une bonne relation avec les syndicats.

Les récentes expériences de l'Ontario et du Québec renforcent encore d'avantage l'argument selon lequel un haut taux de syndicalisation n'est pas un facteur négatif. Le taux de syndicalisation du secteur manufacturier du Québec était de 37,4 % en 2010, près du double de celui de l'Ontario, qui était de 19,8 %. Par ailleurs, depuis 2000, le taux du Québec est resté relativement constant (il était de 41,7 % en 2000), tandis que celui de l'Ontario a diminué de manière significative (il était de

31,1 % en 2000). Pourtant, durant la même période, l'Ontario a perdu 301 000 emplois manufacturiers (une diminution de 21 %), tandis que le Québec a perdu 120 000 emplois manufacturiers (ou 19,9 %). La valeur élevée du dollar canadien et la crise économique mondiale expliquent la crise du secteur manufacturier, et le taux de syndicalisation a eu très peu d'influence.

« Les employeurs l'ont dit. Les Chambres de commerce l'ont dit. Les syndicats l'ont dit. Même le National Labour Relations Act des États-Unis le dit. La stabilité du marché du travail est un facteur clé de la prospérité économique. »

Rapport du comité mixte d'examen du « droit au travail »
de l'Alberta (page 36) (S 3 (b))

3c Blâmer les employés syndiqués du secteur public pour les impôts élevés : une tentative de diversion

Les partisans de la droite affirment également que les travailleurs syndiqués du secteur public reçoivent des salaires trop élevés comparativement aux travailleurs du secteur privé, et que cet écart salarial entraîne une augmentation des coûts salariaux pour le secteur privé ainsi qu'une augmentation des impôts. Toutefois, comme mentionné plus haut, les augmentations des salaires des employés du secteur public ont suivi de près celles du secteur privé au cours de la dernière décennie. Ces augmentations ont à peine suivi le taux d'inflation, malgré la croissance économique. Par ailleurs, l'avantage salarial du

3 Réfuter les attaques de la droite contre le mouvement syndical

secteur public est très modeste, et est presque entièrement lié à un taux salarial plus élevé pour les femmes occupant des emplois moins rémunérés, et il est compensé par des taux salariaux plus faibles que dans le secteur privé pour les travailleurs masculins occupant des emplois professionnels ou de direction.

La situation est résumée comme suit par les économistes Morley Gunderson, Douglas Hyatt, et Craig Riddell (2000) :

« il est difficile de répondre à la question à savoir s'il y a un "avantage salarial" associé à un emploi au gouvernement. D'un côté, certains groupes comme les cadres supérieurs et les groupes professionnels spécialisés comme les travailleurs des technologies de l'information sont moins payés que leurs homologues du secteur privé. D'un autre côté, les femmes travaillant au gouvernement, particulièrement dans le secteur des services comme les services alimentaires, sont en général mieux payées que dans le secteur privé. Il est évident que les politiques en matière d'équité d'emploi et d'équité salariale, jumelées à des décennies de négociation collective, ont réduit la différence de salaire entre les hommes et les femmes et entre les travailleurs les mieux rémunérés et les moins bien rémunérés. »

Un rapport de 2006 du Secrétariat du Conseil du Trésor qui compare les avantages sociaux du secteur public fédéral et du secteur privé a également conclu que l'avantage salarial moyen au gouvernement fédéral était « faible » et existait surtout pour les travailleurs à faible revenu. D'autres études (SCFP, 2012; Macdonald pour le SNEGSP, 2012) confirment que, dans l'ensemble, le taux salarial du secteur public et du secteur privé est comparable, mais qu'il y a néanmoins un avantage salarial significatif du secteur public pour les

femmes occupant un emploi à plus faible rémunération. Lorsque l'on ajoute à cela le fait que la couverture du régime de retraite est plus élevée pour les travailleurs à faible revenu du secteur public, cela signifie que certains employeurs du secteur privé subissent vraisemblablement des pressions à la hausse au niveau des salaires et des conditions d'emploi en raison du syndicalisme dans le secteur public. Bien que cela explique l'hostilité de certains employeurs par rapport aux syndicats, on ne peut pas affirmer que le taux de syndicalisation augmente considérablement les coûts du secteur public et donc qu'il entraîne une pression à la hausse sur les impôts.

4 Conclusion

À une certaine époque, des syndicats forts étaient, avec raison, conçus comme étant un élément clé d'une société offrant des opportunités égales à tous et comme la base d'une prospérité largement partagée. Ce rôle était même reconnu par des premiers ministres conservateurs comme Bill Davis en Ontario. Toutefois, la récente campagne de la droite, hautement organisée et inspirée des lois antisyndicales américaines, influence fortement le programme politique actuel au Canada. Des idées autrefois considérées comme extrêmes font maintenant partie du discours politique courant. Nonobstant certaines affirmations à l'effet que des syndicats moins forts seraient avantageux pour l'économie, les études démontrent que l'avantage syndical n'entraîne pas une performance économique plus faible. Les résultats des négociations collectives reflètent les réalités économiques et le désir des syndicats de préserver les bons emplois pour leurs membres. Tous les éléments probants démontrent que les syndicats ont été, et demeurent, d'importants défenseurs des droits de la personne et d'une plus grande justice économique, et l'une des principales raisons pour lesquelles l'inégalité est moins prononcée au Canada qu'aux États-Unis. Si nous souhaitons continuer à améliorer l'égalité sociale, la justice sociale et la démocratie sociale au Canada, nous devons renforcer nos syndicats plutôt que de les affaiblir.



Références

- Allegretto, Sylvia et Gordon Lafer. 2011. Does Right to Work Create Jobs? Lessons from Oklahoma. Washington. Economic Policy Institute.
- Association du Barreau du Canada. 2012. Communiqué de presse. 25 octobre.
- Conseil canadien de développement social (CCDS). 2004. Disability Information Sheet No 15.
- Card, David, Thomas Lemieux, et W. Craig Riddell. 2004. Unionization and Wage Inequality: A Comparative Study of the U.S., UK and Canada. *Journal of Labor Research*, Vol. 25: 519-59.
- Syndicat canadien de la fonction publique. 2012. La lutte des salaires – Qui est payé le plus : les travailleurs du secteur public ou ceux du secteur privé? <http://scfp.ca/economie/la-lutte-des-salaires-qui-est-paye-le>.
- Chaykowski, Richard. 1995. Union Influences on Labour Market Outcomes and Earnings Inequality, dans *Labour Market Polarization and Social Policy Reform School of Policy Studies*, édité par Keith Banting et Charles Beach. Kingston: Université Queen.
- Dinardo, John. 1997. Diverging Male Wage Inequality in the United States and Canada, 1981-1988: Do Institutions Explain the Difference? *Industrial and Labor Relations Review* 50, No 4, juillet.
- Fang, Tony et Anil Verma. 2002. L'avantage salarial des travailleurs syndiqués. L'emploi et le revenu en perspective. *Statistique Canada*, catalogue no 75-001-XIE, 3, no 9.
- Freeman, Richard et James Medoff. 1984. *What Do Unions Do?* New York: Basic Books.
- Fortin, Louis, Youri Chassin et Michel Kelly-Gagnon. 2011. *Le financement et la transparence des syndicats*. Montréal: Institut économique de Montréal.
- Fortin, Nicole, David A. Green, Thomas Lemieux, Kevin Milligan, W. Craig Riddell. 2012. *Canadian Inequality: Recent Developments and Policy Options*. *Canadian Public Policy* Volume 38, No 2.
- Godin, Keith, Milagros Palacios, Jason Clemens, Niels Veldhuis et Amela Karabegovi. 2006. "An Empirical Comparison of Labour Relations Laws in Canada and the United States." Vancouver: Fraser Institute.
- Gunderson, Morley, Douglas Hyatt et Craig Riddell. 2000. *Pay Differences Between the Government and Private Sectors*. Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Hacker, Joseph et Paul Pierson. 2010. *Winner Take All Politics*. New York: Simon and Schuster.
- Heron, Craig. 1996. *The Canadian Labour Movement: A Short History*. Toronto: James Lorimer.
- Hicks, Michael J. 2011. *Right to Work Legislation and the Manufacturing Sector*. Center for Business and Economic Research. Ball State University.
- Jackson, Andrew. 2009. *Work and Labour in Canada: Critical Issues*. 2nd Edition. Toronto: CSPI.
- Kumar, Pradeep. 1993. *From Uniformity to Divergence: Industrial Relations in Canada and the United States*. Kingston: Industrial Relations Centre, Université Queen.

Lemieux, Thomas. 1993. "Unions and Wage Inequality in Canada and the United States," dans *Small Differences That Matter: Labor Market and Income Maintenance in Canada and the United States*, édité par David Card et Richard Freeman. Chicago: University of Chicago Press.

Macdonald, David. 2009. "An Examination of the Public Sector Wage Premium in Canada." Ottawa: NUPGE.

Moody, Kim. 2007. *US Labor in Trouble and Transition*. London and New York: Verso.

Morissette, Rene, Garnett Picot et Yuqian Lu. 2012. Croissance des salaires au cours des 30 dernières années. Statistique Canada Cat. 11-626-X, no 008.

Caucus progressiste-conservateur de l'Ontario. 2012. "Paths to Prosperity: Flexible Labour Markets."

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). 1996. « Partage de la valeur ajoutée entre travail et capital : Comment expliquer la diminution de la part du travail? dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). 2006. *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE*.

Reitz, Jeffery et Anil Verma. 2004. Immigration, Race and Labour: Unionization and Wages in the Canadian Labour Market. *Industrial Relations* 43:4.

Slinn, Sara et Richard Hurd. 2009. *Fairness and Opportunity for Choice: The Employee Free Choice Act and the Canadian Model*. Just Labour. Vol. 15.

Sran, Gary, avec Michael Lynk, James Clancy et Derek Fudge. 2013. *Unions Matter: How the Ability of Labour unions to Reduce Income Inequality and Influence Public Policy has been affected by Regressive Labour Laws*. Ottawa. The Canadian Foundation for Labour Rights.

Statistique Canada 2011. Syndicalisation. L'emploi et le revenu en perspective. Cat 75-001, Vol 23 #4.

Stiglitz, Joseph. 2012. *The Price of Inequality*. New York: W.W. Norton.

Toke, Aidt et Zafiris Tzannatos. 2002. *Unions and Collective Bargaining: Economic Effects in a Global Environment*. Washington, DC: World Bank, p.11.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2006. Examen des dépenses et comparabilité de la politique de rémunération dans le secteur public fédéral.

Warner, Kris. 2012. *Protecting Fundamental Labor Rights: Lessons from Canada for the United States*. Washington DC: Center for Economic and Policy Research.

Western, Bruce and Jake Rosenfeld. 2011. Unions, Norms, and the Rise in US Wage Inequality. *American Sociological Review*. 76(4).

Note: Certaines parties de cet article incluent du matériel tiré d'Andrew Jackson, 2009. *Work and Labour in Canada: Critical Issues*. Toronto: CSPI, Chapitre 9; et Andrew Jackson, "Up Against the Wall: The Political Economy of the New Attack on the Labour Movement", qui sera publié au printemps 2013, dans la prochaine édition de Just Labour



— INSTITUT —
BROADBENT
— INSTITUTE —

institutbroadbent.ca